



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (B.N.S.S.A.)

### Dossier d'inscription

1 - **Dates d'examen** : |\_\_|\_\_| - |\_\_|\_\_| - 20|\_\_|\_\_|

- à l'examen       vérification de maintien  
des acquis au BNSSA

### 2 - **Renseignements sur le (la) candidat (e)**

NOM - PRENOM	
SITUATION DE FAMILLE	
DATE et LIEU de NAISSANCE	
PROFESSION	
ADRESSE	
TELEPHONE	

### 3 - **Cadre réservé à l'association formatrice** (à remplir obligatoirement)

Date de dépôt du dossier	NOM de l'ORGANISME ou de l'ASSOCIATION bénéficiant de l'agrément départemental et ayant préparé le candidat  <b>CAMNS (affilié à la FNMNS)</b>
--------------------------	---

## Liste des documents et pièces à fournir au verso

### Diplômes scolaires et universitaires

--

### Situation professionnelle (préciser l'administration de tutelle et les références de l'employeur)

--

### Diplômes et brevets sportifs obtenus


### Diplômes et brevets sportifs détenus

Noms des Diplômes :
Dates d'obtentions :

### Obtention du PSE1 ou d'un titre équivalent

Nom et n° de diplôme :
Date et Lieu d'obtention :

### Autres formations complémentaires

--

Date et signature  
du candidat

--

# Pièces à joindre au présent dossier d'inscription

## **Pour l'examen initial :**

---

1. Le présent dossier de candidature complété
2. Une photographie d'identité récente
3. Une demande écrite du candidat
4. Certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier (conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991)
5. Une copie du certificat de compétences de secouriste – premiers secours en équipe de niveau 1 – ou un titre équivalent précisant que le candidat est à jour de sa formation continue (article 2 bis de l'arrêté du 22 juin 2011)
6. Un justificatif attestant du maintien des compétences de secouriste du candidat (application des dispositions de l'arrêté du 27 août 2007)
7. La demande du mineur ou du mineur émancipé, formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde

## **Pour la vérification de maintien des acquis au BNSSA :**

---

1. Le présent dossier de candidature complété
2. Certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier
3. Une photographie d'identité récente
4. Une copie du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)

**N.B. :** Tout candidat à la vérification de maintien des acquis au BNSSA quinquennal ayant suivi une formation antérieure devra justifier d'une formation complémentaire à l'utilisation du défibrillateur semi-automatique. Le candidat devra par ailleurs avoir suivi la formation continue annuelle obligatoire.